



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0462/03/2020-176PU (corr. DPC : Coralie Jacques)
Réf. NOVA : 04/PFU1761938
Réf. CRMS : AA/MB/BXL21292_675_PUN_Pavillons_Octroi
Annexe : /

Bruxelles, 08/07/2021

Objet : BRUXELLES. Porte d'Anderlecht, 1-2 – Anciens Pavillons d'octroi
Demande de Permis Unique portant sur la sécurisation des portails d'entrées des pavillons d'octroi.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 18/06/2021, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 23/06/2021.

Étendue de la protection

Les façades et toitures des anciens Pavillons d'octroi sont classés comme ensemble par AG du 22/04/1999. Ils sont inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural. Ils sont aussi compris en ZICHEE et le long s'un axe structurant au PRAS. Les deux pavillons abritent aujourd'hui le Musée des Égouts.



Situation Brugis



Vue d'un Pavillon en 2017. ©Google Street View



Vue d'un Pavillon en 2020. ©Google Street View

Analyse de la demande

En raison du vandalisme et de l'accumulation de déchets, un aménagement provisoire constitué de bacs à plantes avait été installé entre les colonnes mais s'est avéré insuffisant (photo 2). En 2019, une construction métallique autoportante avec verre de sécurité a été installée sur les deux pavillons. La demande concerne la régularisation cette installation.

Ce mobilier est une construction métallique de 3m de haut, placée entre et autour des colonnes. Il s'agit d'une construction autoportante, maintenue par un système non destructif de serrage contre les colonnes. Elle empêche l'accès au narthex depuis l'extérieur. Ce mobilier offre la possibilité au Musée des Égouts d'organiser des activités dans le narthex et de pouvoir fixer des affiches sur vitres afin de communiquer les activités du musée.

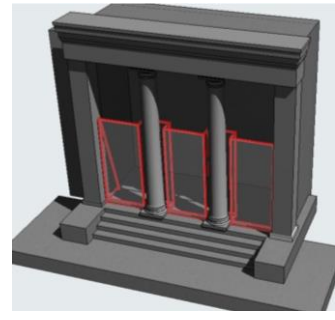
La structure est restée en bon état depuis son installation en novembre 2019.



Vue des installations.



Panneaux publicitaires du musée appliqués aux vitres



Axonométrie de l'installation

Images extraites du dossier de demande

Avis

Compte tenu des problèmes rencontrés, la CRMS peut souscrire au principe d'un dispositif de sécurisation mais juge l'installation actuelle, bien que réversible – ce qui est positif, impactante visuellement et peu respectueuse des principes de composition et d'architecture des pavillons classés : caractère ouvert des bâtiments, jeu de pleins et de vides, rythmique des colonnes, architecture... Aussi la CRMS se prononce défavorablement sur la proposition actuelle comme solution définitive et pérenne.

Elle plaide pour la recherche d'une installation, plus fine, discrète, subtile et de qualité, respectueuse de la typologie et des caractéristiques du bien classé. Elle encourage à profiter du projet de réaménagement et de revitalisation du quartier programmé pour inclure un projet de fermeture des pavillons de qualité s'intégrant dans son contexte patrimonial et son environnement urbain.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : cjacques@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;